

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 33 (1953)
Heft: 12

Artikel: Le commerce extérieur du Maroc
Autor: Félici, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE COMMERCE EXTERIEUR

DU

MAROC

par

Charles Félici

Directeur du commerce et de la marine marchande à Rabat

LES échanges extérieurs présentent pour le Maroc, pays neuf en plein effort d'équipement, une importance toute spéciale.

Ils s'inscrivent toutefois dans le cadre que leur assigne un statut juridique « sui generis » résultant de l'acte d'Algésiras de 1906 et de divers traités. Basé sur le principe de la liberté commerciale sans inégalité, ce statut interdit toute mesure discriminatoire à l'égard des différents pays qu'il s'agisse notamment :

— de restrictions à l'importation ou à l'exportation ;

— de l'application du tarif douanier à l'importation, fixé uniformément à 12,50 % *ad valorem* (y compris la taxe spéciale de 2,50 % instituée par l'acte d'Algésiras) quelles que soient l'origine et la nature de la marchandise (matières premières, produits semi-finis, produits fabriqués).

L'exploitation des richesses naturelles du pays (mines, phosphates, pêches maritimes, etc.), jointe à l'extension et à la modernisation des cultures, a déterminé une progression rapide des exportations qui ne sont pas néanmoins parvenues à couvrir la totalité des importations. L'importance de celles-ci s'explique par l'accroissement démographique, par l'élévation du niveau de vie des populations et par l'équipement intensif du pays.

Dès la fin de la deuxième guerre mondiale, les échanges extérieurs connaissent un regain d'activité remarquable dont le graphique de la page 503 permet de se rendre compte.

Deux premières remarques s'imposent :

1° L'accroissement des échanges est considérable, les tonnages ayant plus que doublé en sept ans. Pendant la seule période de 1949 à 1952, l'augmentation des importations est de

48 % en tonnage et de 36 % en valeur monétaire invariable.

Elle s'explique notamment par les considérations suivantes :

a) la population du Maroc, évaluée à 3.522.000 habitants en 1921, atteignait 8.000.000 d'habitants au dernier recensement de 1951-52. En plus de cet accroissement purement numérique, il faut tenir compte de l'élévation rapide du niveau social de la population autochtone. L'accroissement des besoins en denrées alimentaires et en produits de consommation durables gonflent à l'importation ces postes, dont les plus importants demeurent les sucres, le thé, aliments traditionnels de la population marocaine et les tissus.

b) Au cours de ces dernières années, il convient cependant de souligner les importations croissantes de biens d'équipement en provenance surtout des États-Unis, et de matières premières, telles que le sucre brut, les oléagineux, les fibres textiles, destinées à être traitées dans les usines du pays. L'équipement du Maroc est, en effet, pour une grande partie, la cause du déficit de la balance commerciale.

2° Le second point qui ne manque pas de retenir l'attention est l'importance du déficit annuel de la balance commerciale, qui atteint 85 milliards de francs en 1952.

Bien que motivé par les raisons déjà exposées, ce déficit est cependant de nature à préoccuper le gouvernement. Aussi, dès 1948, le premier programme d'équipement à long terme a fixé les objectifs de production et d'exportation à atteindre progressivement en 1952, date à laquelle a été élaboré un second programme quadriennal plus particulièrement axé sur l'amélioration de la production agricole.

Ces plans se proposent, en bref, d'aboutir aux résultats suivants qui consacreront la majorité économique du Maroc :

a) Équilibrer la balance commerciale en ce qui concerne au moins les biens de consommation, étant entendu que, pendant de nombreuses années encore, le Maroc devra importer des biens d'équipement en vue d'utiliser pleinement ses ressources.

b) Éviter des dépenses en devises soit en produisant sur place les matières premières nécessaires à la vie du pays, soit en transformant par des moyens locaux des matières premières qui, précédemment, étaient importées sous forme de produits finis. Ce but peut également être atteint en créant des ressources nouvelles en devises par des exportations accrues.

c) Dans un cadre plus large, participer à l'accroissement des ressources européennes en dollars, soit par une augmentation des exportations sur la zone dollar, soit par la fourniture à l'Europe de produits achetés à l'heure actuelle dans cette zone.

EN fait, si l'on examine la répartition des échanges par pays et le sens des courants commerciaux, il apparaît qu'une évolution s'est produite depuis quelques années.

Aux importations, l'ordre des principaux pays fournisseurs n'a que peu varié par rapport à 1938. Dans la liste des dix premiers, on retrouve la France, les États-Unis, la Belgique, la Chine (fournisseur de thé), les Pays-Bas, la Grande-Bretagne ; mais les États-Unis prennent une part plus importante dans nos achats et se placent, depuis la dernière guerre, au deuxième rang de nos fournisseurs, alors qu'ils n'occupaient en 1938 que la cinquième place derrière la France, le Japon, la Belgique et la Suisse.

Aux exportations, après avoir observé jusqu'en 1950 un accroissement progressif de la part des pays autres que la France, et particulièrement des pays participant au plan de relèvement européen, dont le pourcentage dans les exportations totales atteignit jusqu'à 44 % en 1950, on assiste à un amenuisement des ventes globales aux pays étrangers accompagné d'un accroissement des exportations sur la Métropole qui, en 1952, a absorbé 56 % des exportations marocaines.

Un autre phénomène caractéristique du sens des courants d'exportation est l'augmentation très sensible de la part de l'Allemagne qui passe de 3,3 % en 1949 à 8,6 % en 1952 et de la Grande-Bretagne dont la part dans nos exportations représente 14 % en 1951 mais accuse une sensible diminution en 1952, comme conséquence des mesures de restriction adoptées par la Grande-Bretagne fin 1950 qui ont amené ce pays à diminuer ces importations en provenance des pays de l'O. E. C. E. de 151 millions de livres sterling entre 1951 et 1952.

En ce qui concerne plus spécialement la Suisse, les échanges avec ce pays ne représentent dans le commerce extérieur du Maroc qu'un pourcentage faible : 0,8 % en moyenne pour les années précédant la guerre contre 0,6 % en moyenne ces dernières années pour les importations ; 0,1 % avant guerre contre 0,4 % ces dernières années pour les exportations.

La balance des échanges entre le Maroc et la Suisse fait apparaître chaque année un déficit vis-à-vis de ce pays. Ce déficit atteint pour les huit premiers mois de cette année 722 millions de francs français sur des importations s'élevant au total à 900 millions.

Un tel déséquilibre doit pouvoir être atténué, dans l'intérêt réciproque des deux pays.

Le Maroc vend à la Suisse des produits destinés à l'alimentation (céréales, légumes secs, poissons en conserve), des matières premières (phosphates de calcium, liège, crin végétal) et enfin des articles de maroquinerie pour une valeur d'ailleurs encore insuffisante. Ces ventes méritent d'être intensifiées.

D'autre part, les importations en provenance de Suisse portent principalement sur les postes suivants : produits laitiers, matières colorantes, broderies, tissus divers, machines, montres et instruments d'horlogerie, matériel électrique, instruments scientifiques de précision.

APRÈS ce rapide examen des échanges par origine et destination, il est intéressant d'en analyser la composition.

Les importations sont, ainsi qu'il a été noté ci-dessus, dominées par les achats, d'une part, de biens d'équipement et, d'autre part, de matières premières appelées à alimenter les nouvelles usines dont les productions sont en partie dirigées sur les marchés extérieurs après avoir assuré la satisfaction des besoins locaux. D'autre part, les achats de produits alimentaires et de biens de consommation durables occupent une place sans cesse plus importante au fur et à mesure que de nouvelles couches sociales connaissent un standard de vie plus élevé.

Les exportations sont représentées par les produits agricoles et maraîchers ainsi que par les produits industriels, dont une grosse partie est constituée par les minerais. Il convient de noter l'équilibre remarquable qui apparaît dans la structure des exportations entre les produits agricoles, miniers et industriels, ces derniers représentant environ 25 % de la valeur totale des exportations.

Les produits agricoles, avec 40 % de la valeur globale des ventes à l'étranger, restent la principale source des exportations du Maroc. Il s'agit principalement de céréales, de primeurs, de légumes frais et secs, d'agrumes, et enfin de matières premières telles que le crin végétal et l'alfa.

Parmi les céréales, l'orge mérite une mention particulière. Bien que les exportations n'aient

atteint que 260.000 tonnes en 1952 contre 335.000 tonnes l'année précédente, elles n'en représentent pas moins, avec près de 9 milliards, 24 % des exportations de produits agricoles. Il faut signaler également les ventes de maïs, d'alpiste et de millet soumises cependant aux aléas inévitables des récoltes.

Grâce à la rapidité actuelle des transports maritimes et à l'utilisation de plus en plus répandue des cargos aériens, les ventes de légumes frais, de primeurs (tomates, pommes de terre) et d'agrumes sont en progression.

Les exportations de légumes secs, pour lesquels la Suisse constitue déjà un client important, apparaissent très intéressantes. Les tonnages expédiés sur toutes destinations se sont élevés à 85.000 tonnes en 1952 représentant une valeur de 3,3 milliards de francs.

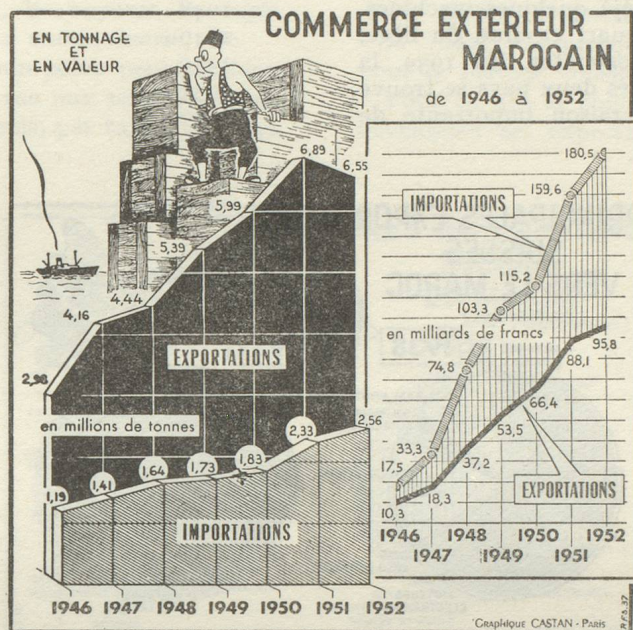
Les exportations de minerais, favorisées par la conjoncture, représentent, en 1952, plus de 35 % de la valeur totale des exportations (contre 30 % en 1949). Les phosphates (4 millions de tonnes pour 18 milliards de francs) demeurent le plus important des produits à l'exportation. Pour des valeurs et des tonnages importants on note : le manganèse, le plomb, le fer, le cobalt, l'anthracite.

Dans le domaine des industries, si l'on constate un palier et, dans certains cas, une régression des tonnages exportés pour certains secteurs d'activité, ce phénomène n'est pas général. Une conjoncture moins favorable et une concurrence très âpre ont amené, sur tous les marchés autres que le marché français, une réduction des ventes de conserves de poissons qui, après s'être élevées à 56.000 tonnes en 1950, retombent avec 37.000 tonnes en 1952 au niveau de 1949 pour une valeur totale de 7,2 milliards de francs. Il en est de même pour

les conserves de légumes, de fruits et de viande.

Par contre, malgré les difficultés dont elles ne sont pas exemptes d'autres industries (sucres, lièges, etc...) ne cessent de développer leurs ventes à l'extérieur.

Ainsi les envois de liège ouvré et aggloméré qui étaient de 1.700 tonnes en 1949 atteignent 4.600 tonnes en 1952 et pendant le même temps les exportations de liège brut passent de 11.400 à 23.600 tonnes. Les ventes de sucres, bien qu'effectuées en presque totalité sur les colonies françaises d'Afrique, portent en 1952 sur 26.000 tonnes contre 21.000 en 1949.



L'IMPORTANCE des échanges extérieurs du Maroc, qui ressort des chiffres énoncés ci-dessus, est appelée à s'amplifier encore. L'accroissement de sa population, l'élévation constante de son niveau de vie, les nécessités de l'équipement exigent des importations sans cesse accrues.

Inversement, l'augmentation de la production consécutive à la mise en valeur des

ressources nouvelles et à l'exploitation plus rationnelle de ressources existantes, fait apparaître des excédents exportables, pour lesquels le Maroc se préoccupe de rechercher des débouchés extérieurs. Pour cette conquête des marchés étrangers, le Maroc poursuit ses efforts pour comprimer ses prix de revient et pour améliorer constamment la qualité des produits exportés, déjà garantie par l'action efficace de l'O. C. E. (Office chérifien de contrôle et d'exportation), action qui est internationalement connue et appréciée et qui est facilitée par le concours des producteurs, conscients de la nécessité de mettre à la disposition de leur clientèle des marchandises de premier choix répondant exactement à leurs demandes.

Charles Félici